

BREVET NATIONAL DES PREMIERS SECOURS

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

Vu le procès-verbal du jury d'examen en date du 10/01/1997 déclarant que

M M. BERTIN ERIC né(e) le 22/11/1967, a subi avec succès les épreuves exigées

des candidats au Brevet national des premiers secours,

délivre à M M. BERTIN ERIC le présent diplôme.

Fait à EVRY, le 24/03/1997

N° 97028



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Pour le ministre d'État,
ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
POUR LE PREFET,

* En droit de soulever l'interdiction
de séjour et d'expulsion des étrangers